



Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le 16/10/2023

ID : 060-216005777-20231010-DEL20231019-DE



DÉLIBÉRATION N°2023/10/19

Dissolution du Syndicat Intercommunal

d'Aménagement et de Construction des communes de l'Oise – Détermination des conditions de sa liquidation

L'an deux mille vingt-trois le 10 octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur BESSET Frédéric, Maire,

Etaient présents : Frédéric BESSET / Laurent TARASSI / Marielle ERNOULT / Stéphane HAUDECOEUR / Jean-Michel MAZET / Christelle TERRE / Sébastien ROTH / Jean-Paul ROCOURT / Estelle SUEUR / Eric MÜLLER / Eva SALVADOR / Sylvie POYE / Fabiola BASSELIN / Sandrine MARSAL / Brigitte DUBOIS-LOMBART / Renaud PRADENC / Jérôme JAN / Laurent SALLIER / Christine DELAFOSSE / Sébastien BOGAERT / Magali MRUGALSKI / Frédéric BÉTHENCOURT

Etaient absents : Marie Annick LAROCHE (pouvoir à Stéphane HAUDECOEUR) / Valérie VERON (pouvoir à Marielle ERNOULT) / Caroline LEGROS-HUMBLOT (Pouvoir à Laurent SALLIER) / Michel EUVERTE / Pascale RIBOUILLARD

Secrétaire de séance : Estelle SUEUR

En exercice : 27

Présents : 22

Procurations : 3

Votants : 25

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par arrêté du 8 Mars 2023, Madame la Préfète de l'Oise a prononcé la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise, collectivité de rattachement de Oise Habitat et a invité les communes membres de ce syndicat, à s'étendre sur les modalités de sa liquidation.

Hormis un solde bancaire positif qui s'élève à 1 997,75 €, constitué de quelques versements effectués à l'origine par quelques communes, le Syndicat Intercommunal ne dispose ni de personnel ni de biens immobiliers ou mobiliers.

Compte tenu des difficultés d'identification des éventuels attributaires et de l'impossibilité de garantir le respect du principe d'équité dans la répartition entre les Communes membres de cet actif de l'entité à dissoudre,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De prendre acte de l'arrêté préfectoral du 08 mars 2023 portant dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et Construction des Communes de l'Oise ;
- D'approuver la liquidation amiable de ce Syndicat ;
- D'approuver sous réserve du droit des tiers, le transfert de l'actif (solde bancaire restant) et du passif du Syndicat Intercommunal au nouveau Syndicat mixte, entité de rattachement de Oise Habitat ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le 16/10/2023

ID : 060-216005777-20231010-DEL20231019-DE



Adopté à l'unanimité

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Vu pour extrait certifié conforme au registre

Saint Leu d'Esserent, le 10 octobre 2023

Date de la convocation le 04 octobre 2023

**Le secrétaire de séance,
Estelle SUEUR**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Estelle Sueur', written over a horizontal line.

**Le Maire,
Frédéric BESSET**

